



Yann Lasnier, délégué général
des Petits Frères des Pauvres

Quelles solutions dans les territoires pour favoriser le bien vieillir ?

Délégué général des Petits Frères des Pauvres et coauteur de « *Bien vieillir, 50 solutions pour les territoires* », Yann Lasnier revient sur les grands enjeux des politiques de l'âge pour la préservation de notre cohésion sociale.

Union Sociale : Qu'est-ce qui vous a conduit à coécrire cet ouvrage ?

Yann Lasnier : J'ai toujours été frappé que, parmi les élus présents dans les collectivités locales, que ce soit à l'échelon communal ou départemental, seuls certains avaient comme portefeuille la question des personnes âgées, alors même que plus de 17 millions de personnes en France ont aujourd'hui plus de 60 ans. D'autre

part, je me suis aperçu, au fil de mes années à la direction des Petits frères des Pauvres, que des slogans comme celui du « bien vieillir » étaient régulièrement avancés, sans pour autant que l'on en saisisse le sens. L'un des objectifs de cet ouvrage était bien de remettre de la chair autour de toutes ces notions et de montrer, avec des exemples concrets, qu'il est possible dès maintenant de passer à l'action pour faire face au vieillissement de notre population.

Union Sociale : Comment expliquez-vous le manque d'ambition politique pour prendre les mesures permettant de faire face au vieillissement à venir de notre pays ?

Yann Lasnier : La fameuse loi grand âge est en effet attendue par les acteurs du secteur depuis de nombreuses années, même si elle concerne avant tout la perte d'autonomie, qui n'est qu'un aspect du vieillissement de notre

population. Pour autant, dans quelques années, en raison de la transition démographique à l'œuvre, le nombre de personnes à la retraite va être supérieur à celui des actifs. Se posera alors la question du financement de ce pilier essentiel de notre système de protection sociale. D'autre part, des millions de personnes vont basculer dans la dépendance, sans pour autant que l'on sache vraiment qui va financer leur accompagnement. Ces dépenses nécessaires ont été estimées à 10 milliards d'euros par an, un chiffre qui passe mal alors que le gouvernement envisage de réaliser 60 milliards d'économies chaque année. Je crois que comme souvent, les acteurs publics attendront d'être au pied du mur pour passer à l'action, ce qui n'est vraiment pas la meilleure des solutions.

Union Sociale : Vous déplorez le manque de vision globale pour prendre en compte tous les aspects du vieillissement.

Comment donner une dimension interministérielle aux politiques de l'âge ?

Yann Lasnier : Il ne fait aucun doute que les politiques de l'âge doivent être mises en œuvre dans un cadre interministériel, car le vieillissement impacte de nombreux secteurs, tels que le logement, l'aménagement du territoire ou encore les transports. Pour autant, cette vision globale n'est absolument pas en vigueur. Si l'on compare avec ce qui a été entrepris en direction des jeunes depuis les années 1960, l'écart est abyssal. Depuis cette époque, ont été mises en place des politiques de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, mais également des politiques de l'emploi en direction des jeunes jusqu'à leurs 26 ans. Aucune de ces politiques n'a vu le jour concernant l'âge et quand celles-ci sont envisagées, elles ne distinguent pas les différentes étapes de la vie. On ne peut pas traiter de la même manière la situation des 45-55 ans qui sont encore dans la force de l'âge, celle des 60 ans et plus qui entrent petit à petit dans la vie de retraité

et celle de ceux qui sont dans le grand âge et commencent à connaître des problématiques de perte d'autonomie. Il est donc temps de rattraper le retard.

Union Sociale : Quelle place des territoires pour promouvoir cette approche globale ?

Yann Lasnier : Les collectivités ont évidemment un rôle majeur à jouer pour faire vivre ces politiques de l'âge. Il faut citer les conseils départementaux qui sont chargés de la mise en œuvre des politiques sociales, mais surtout les communes. Ces dernières sont en contact direct avec les populations et sont particulièrement bien placées pour connaître l'évolution de leurs besoins. Elles bénéficient également de la souplesse et du pragmatisme nécessaires pour mener des actions très simples avec des effets immédiats sur les habitants d'un territoire. Je pense par exemple à la mise en œuvre de temps d'accueil dédiés aux personnes âgées, afin qu'elles fassent part de leurs difficultés à la suite notamment de la dématérialisation des démarches administratives.

Union Sociale : Vous affirmez que la bataille de l'âge est aussi culturelle, notamment pour ce qui concerne l'âgisme. Comment remporter cette bataille ?

Yann Lasnier : L'âgisme est une discrimination oubliée. Alors que de gros efforts ont été accomplis en matière de discrimination en direction des jeunes, mais aussi en raison de l'origine, de la religion ou du sexe, l'âgisme n'est pas encore dans



© Michel Le Moine

« L'âgisme est une discrimination oubliée. Alors que de gros efforts ont été accomplis en matière de discrimination en direction des jeunes, mais aussi en raison de l'origine, de la religion ou du sexe, l'âgisme n'est pas encore dans le viseur des politiques publiques. »

le viseur des politiques publiques. L'une des manières de lutter contre ce véritable fléau, qui comporte une forte dimension culturelle, est de valoriser la contribution des aînés au fonctionnement de la société, tant sur le plan de l'engagement citoyen, de la présence très importante des retraités dans les associations, ainsi que sur le plan des solidarités familiales. Ne perdons jamais de vue la place incontournable que jouent les grands-parents pour leurs petits-enfants. Une autre piste pour lutter contre l'âgisme est de favoriser les rencontres intergénérationnelles. Rien n'est pire que de mettre en concurrence la précarité de certains jeunes avec le soi-disant confort des aînés et des retraités. Cette analyse est non seulement fautive, mais également totalement délétère sur le plan de la cohésion sociale. ▶

Qui est-il ?

Yann Lasnier est délégué général des Petits Frères des Pauvres depuis 2020. À ce titre, il a copiloté le volet « lien social et citoyenneté » dans le cadre du Conseil national de la refondation « La Fabrique du bien-vieillir ». Yann Lasnier a réalisé l'essentiel de sa carrière professionnelle au sein de la Fédération Léo Lagrange en tant que directeur général adjoint, puis directeur général, lors de ces 18 dernières années. Très investi dans le champ interprofessionnel, il a notamment présidé le FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) ainsi que la chaire d'économie sociale de l'université Paris-Est Gustave Eiffel.



© Michel Le Moine

« Il ne fait aucun doute que les politiques de l'âge doivent être mises en œuvre dans un cadre interministériel, car le vieillissement impacte de nombreux secteurs, tels que le logement, l'aménagement du territoire ou encore les transports. »

► **Union Sociale : Quels sont les principaux leviers pour anticiper la transition démographique à venir ?**

Yann Lasnier : Je crois que des efforts très importants méritent d'être réalisés sur le terrain de la prévention, en tenant compte des trois grands âges de la vieillesse. C'est en réalisant dès maintenant des efforts sur les 45-55 ans que nous permettrons que ces derniers puissent vieillir dans les meilleures conditions. Pour atteindre cet objectif, il conviendra de tenir compte de certains facteurs de santé, mais également des trajectoires des nouvelles générations. Ces dernières auront sans doute des parcours professionnels moins fluides,

accéderont moins souvent à la propriété, ce qui pourra avoir un impact sur leurs marges de manœuvre financières quand elles seront à la retraite. Tous ces critères devront être pris en compte par les politiques publiques pour que l'avancée en âge ne rime pas systématiquement avec une charge insupportable pour la personne concernée et son entourage.

Union Sociale : Lutte contre la solitude, aménagement des logements et de la ville, citoyenneté des aînés... vous décrivez dans ce livre des solutions très concrètes pour les aînés. Ces mesures sont-elles faciles à mettre en place ?

Yann Lasnier : Ce livre n'avait pas pour objectif de proposer des plans pour le grand âge dont pourrait se saisir le prochain candidat à la présidence de la République. Nous voulions exposer des solutions très concrètes à la portée de chaque élu local. Nous sommes bien conscients que les moyens financiers dont disposent les communes sont de plus en plus réduits, mais les options présentées ne sont pas forcément onéreuses dans leur grande majorité et peuvent être facilement appliquées à moyen terme, à condition d'y accorder une vraie volonté politique. Je pense à l'exemple de la commune de Dreux qui est devenue la première ville

chasseuse de solitude, en encourageant ses habitants, au travers d'une campagne de communication ciblée, à aller frapper à la porte des personnes isolées que l'on ne voit plus sortir depuis plusieurs jours. Nous pouvons également citer l'exemple des communes ayant remis à l'ordre du jour les bancs et les toilettes publiques qui sont de vrais préalables à la mobilité des aînés.

Union Sociale : Quelles seraient les conséquences, dans les années à venir, d'une inaction récurrente des acteurs publics sur la question du vieillissement ?

Yann Lasnier : De nombreuses études établissent une corrélation directe entre la disparition des liens sociaux et la montée du Rassemblement national. Cette absence de liens génère des replis, la montée des préjugés et fracture peu à peu la société, mettant directement en péril l'existence des nations et des États. C'est la raison pour laquelle il est absolument impératif de favoriser la rencontre et d'encourager les lieux permettant la mixité sociale et générationnelle, en rappelant l'importance de la contribution de chacun dans la société. Il s'agit d'un véritable défi auquel chacun doit prendre part pour la préservation de notre cohésion sociale. ■

Propos recueillis par Antoine Janbon

Plaidoyer pour un bien vieillir à échelle humaine

La France vieillit, et massivement. Le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans a augmenté de 74 % en trois décennies. Quant aux centenaires, ils pourraient être 270 000 d'ici une cinquantaine d'années, contre 22 000 aujourd'hui. Face à cet enjeu, la société est démunie. En l'absence de politique publique nationale à la hauteur du défi, les élus territoriaux apparaissent en première ligne et relativement seuls pour répondre aux besoins émergents de

plusieurs générations de seniors : les plus anciens, les baby-boomers et le début de la génération X. Des grandes métropoles à la ruralité, le dernier ouvrage de Yann Lasnier et de Boris Venon intitulé « *Bien vieillir, 50 solutions pour les territoires* » souhaite fournir plusieurs réponses aisées à mettre en œuvre sans solliciter à l'excès le budget des collectivités territoriales. Les domaines concernés sont très nombreux, allant de la lutte contre l'isolement, aux loisirs, la culture,

la citoyenneté, les espaces publics, l'accès à l'information, en passant par la santé ou encore le logement. Bref, un livre à mettre entre les mains de tous les élus en mal d'idées pour accompagner le vieillissement de la population dans les territoires.

Pour plus d'informations : « *Bien vieillir, 50 solutions pour les territoires* » de Yann Lasnier et Boris Venon, Éditions Les Petits matins, octobre 2024, 121 pages.